

REVUE DE PRESSE

La Cour des comptes fustige la gestion des personnels du service public hospitalier

LE MONDE | 12.05.06 | 15h56 • Mis à jour le 12.05.06 | 15h56

Complexe, opaque et inefficace. La Cour des comptes dresse un tableau sévère de la gestion des personnels des établissements publics de santé dans un rapport rendu public, jeudi 11 mai. *"Cette question est lourde d'enjeux"*, a souligné le premier président de la Cour, Philippe Séguin, en présentant le document : *"Enjeu financier dans un contexte d'endettement sans précédent de la Sécurité sociale (...), enjeu en termes de qualité des soins. Les dysfonctionnements sont nombreux et peuvent mettre en péril la qualité des soins."*

Employant 860 000 personnes - dont environ 100 000 médecins -, les établissements de santé représentent 70 % des dépenses hospitalières et *"un quart des charges de l'assurance-maladie"*, a rappelé M. Séguin. Dans leur rapport, les magistrats de la Cour des comptes pointent le manque *"d'outils d'analyse et de suivi de la masse salariale"*, déplorent des politiques de rémunération *"qui se résument à un enchaînement mal maîtrisé de mesures catégorielles"*, fustigent *"la diversité"* des situations statutaires et s'inquiètent des *"déséquilibres géographiques"* dans la répartition des effectifs.

Hasard du calendrier, le même jour, les médecins hospitaliers étaient en grève, à l'appel de leur intersyndicale nationale (INPH) et de la Confédération des praticiens (CPH) pour protester contre les nouvelles procédures de nomination.

Selon eux, cette réforme de leur statut - qui prévoit l'affectation locale des médecins hospitaliers par les directions administratives des hôpitaux, et non plus par le ministère de la santé - est de nature à remettre en question leur indépendance médicale face *"aux logiques gestionnaires"*. Les syndicats ont fait état d'un taux de grévistes de *"50 % à 80 %"*, tandis que le ministère de la santé avance des chiffres variant de 27 % à 29 %.

Abordant cette question des procédures de nomination, le rapport de la Cour estime *"utile de donner aux instances administratives une place dans le processus de décision d'affectation"*.

Les Français, eux, demeurent très attachés au service public hospitalier : 82 % ont une *"bonne opinion"* des hôpitaux publics et 77 % sont hostiles à tout projet de privatisation, selon un sondage TNS-Sofres réalisé les 12 et 13 avril auprès de 1 000 personnes pour la Fédération hospitalière de France (FHF). Ils sont 85 % à trouver *"insuffisants"* les moyens humains et financiers dont disposent les établissements hospitaliers. Rendue publique, jeudi 11 mai, en prélude au salon Hôpital expo, qui se tiendra du 16 au 19 mai à Paris, l'enquête montre que l'hôpital arrive en tête des services publics les plus appréciés, avec 43 % de citations, devant EDF (35 %), les mairies (33 %) et l'assurance-maladie (32 %).

L'hôpital est plébiscité pour la qualité des soins prodigués (83 % des sondés en ont une appréciation positive), l'accueil du patient (71 %), la prise en charge de la douleur (68 %). Par ailleurs, le sondage enregistre un recul des craintes liées aux infections nosocomiales, avec 44 % de personnes qui estiment que le risque est supérieur aux années antérieures, contre 63 % lors d'une précédente enquête, en 2004.

Les sondés manifestent un attachement très fort aux missions de service public des hôpitaux. Interrogés sur les éléments qui caractérisent le mieux le système hospitalier français, ils placent toujours en tête (48 %) le fait qu'il soit accessible à tous, quel que soit le niveau de revenu. Néanmoins, cette proportion

est en recul de sept points par rapport à 2004, ce qui traduit un doute croissant sur la capacité de l'hôpital à répondre à cette exigence.

Les Français sont nettement plus divisés sur la question du mode d'organisation de l'hôpital : 49 % disent souhaiter des *"grands hôpitaux équipés de manière optimale, quitte à ce qu'ils soient plus éloignés du domicile"*, quand 45 % préfèrent la proximité à un meilleur équipement.

Sandrine Blanchard et Cécile Prieur

AFP 11.05.06 | 19h25

Grève des médecins hospitaliers: le mouvement va se prolonger (syndicats)

La grève des médecins hospitaliers pour dénoncer la réforme de leur statut a connu "un succès sans précédent", ont estimé jeudi les deux organisations syndicales (CPH, INPH) à l'origine de l'appel, qui comptent "prolonger le mouvement" en boycottant les actes non médicaux.

Dans un communiqué commun, l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) et la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) se sont félicités de ce "mouvement très largement suivi" avec, selon eux, "80% de grévistes chez les psychiatres, les urgentistes, les anesthésistes et les pharmaciens et plus de 50% en moyenne dans l'ensemble des établissements".

Ils ont également recensés "des chiffres jamais atteints en CHU" avec plus de 60% de grévistes au CHU de Lille ou 90% au Centre hospitalier (CH) de Perpignan.

Dénonçant "la situation de pénurie des effectifs médicaux et l'accroissement des contraintes de toute sorte", les syndicats ont appelé "à partir du lundi 22 mai et sans limite de durée, tous les praticiens à se consacrer exclusivement au service des patients et à renvoyer toute autre activité à une période ultérieure".

Les revendications du mouvement restent "le retrait" de la réforme et "la réouverture de négociations".

"Refusons l'assujettissement du soin aux logiques gestionnaires", ont déclaré les syndicats.

La grève, qui concerne aussi les gardes et astreintes, a débuté mercredi à 18H30 et prend fin vendredi à 08H30. La CPH et l'INPH estiment représenter les trois quarts des quelque 33.000 médecins hospitaliers à temps plein.

Le Monde 11 05 2006

Les praticiens hospitaliers en grève contre la réforme de leur statut

Le ton monte dans les hôpitaux et la mobilisation est soutenue", s'est félicité, jeudi 11 mai, la présidente de l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH), Rachel Bocher, qui a appelé à la grève les médecins des hôpitaux publics, contre la réforme de leur statut. Elle a fait état de "50 à 80 %" de grévistes, avec toutefois "de grandes différences selon les régions et les spécialités des médecins". "La mobilisation paraît beaucoup plus forte que ce que l'on voit d'habitude" et "touche toutes les disciplines", a étayé le président de la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH), Pierre Farragi, sans pouvoir encore fournir d'estimations chiffrées. La Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) ont estimé qu'il était trop tôt pour connaître l'ampleur de la mobilisation.

Ces deux intersyndicales, qui estiment représenter les trois quarts des quelque 33 000 médecins hospitaliers à temps plein, dénoncent un projet ministériel qui prévoit l'affectation locale des médecins hospitaliers par les directions administratives des hôpitaux, et non plus par le ministère de la santé.

"ÉCONOMISER SUR TOUT"

Le président de l'Association des médecins urgentistes hospitaliers de France (Amuhf), Patrick Pelloux, partie prenante, conteste un système qui *"va donner la haute main aux dirigeants des pôles créés dans les hôpitaux, avec une pression dominante du gestionnaire, une menace pour l'indépendance professionnelle et une voie ouverte à un système de flexibilité où les fonctions et qualifications seront interchangeables"*. *"Le maître mot de la réforme c'est d'économiser sur tout et de soumettre les médecins à cette exigence"*, a-t-il poursuivi, avant de demander le retrait du projet et l'ouverture d'*"une concertation ouverte et libre"*.

Le ministre de la santé, Xavier Bertrand, assurant que l'indépendance médicale des praticiens serait *"intégralement respectée"*, s'est engagé à recevoir *"avant mercredi"* la CPH et l'INPH.

Dans un rapport publié jeudi sur les "personnels des établissements publics de santé", la Cour des comptes estime de son côté *"que les décisions d'affectations (...) devraient être prises par les directeurs des Agences régionales de l'hospitalisation (ARH), ce qui serait cohérent avec leurs responsabilités en matière de planification et de restructuration"*.

Pas d'incidence sur la continuité des soins

Cette grève, qui a débuté mercredi à 18 h 30 et doit se terminer vendredi à 8 h 30, ne devrait pas avoir d'incidence sur la continuité des soins, les médecins hospitaliers pouvant être assignés par les directeurs d'hôpitaux, 48 heures avant, pour assurer l'accueil des patients.

Le mouvement se traduit essentiellement, selon les syndicats, par des reports de consultations ou d'opérations non urgentes. Les gardes et astreintes sont également touchées.

L'Express 10 05 2006

Santé

Les praticiens tirent la sonnette d'alarme

Sahra Saoudi

Des syndicats de médecins hospitaliers et urgentistes appellent à une journée de grève pour protester contre un projet gouvernemental modifiant leur mode de nomination

Craignant pour leur indépendance, la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) et l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) appellent à la grève jeudi pour dénoncer la réforme de leur statut, et plus particulièrement de leur mode de nomination. La CGT et FO s'associent à cette action, ainsi que l'Association des urgentistes hospitaliers (Amuhf) du Dr Patrick Pelloux, membre de la CPH, qui protestera également contre la pénurie de moyens et les fermetures de lits l'été.

Un projet "inacceptable"

Tous dénoncent un projet ministériel, selon eux "inacceptable", qui prévoit l'affectation locale des médecins hospitaliers par des directions administratives et non plus, comme aujourd'hui, par les Commissions médicales d'établissement et les Conseils d'administration des hôpitaux, avant une validation par le ministère de la Santé.

"Cette affectation locale instaure une sujétion et une dépendance morale du praticien vis-à-vis de celui qui l'affecte et particulièrement le responsable administratif: c'est la perte de l'indépendance professionnelle, du libre arbitre pour l'exercice de notre métier", écrivent l'INPH et le CPH dans un [communiqué](#) commun diffusé sur leurs sites internet. "Dans un contexte général de maîtrise des dépenses de santé, où la dépense de l'hôpital public est toujours considérée comme exagérée", il s'agit "insidieusement" d'un "assujettissement du soin aux logiques gestionnaires", jugent-ils.

Deux autres intersyndicats, la CMH et la Snam-HP, qui avaient déjà participé à une journée de mobilisation similaire avec l'INPH et la CPH, n'appellent pas à la grève, estimant avoir déjà obtenu satisfaction lors d'une réunion en avril avec la Direction des hôpitaux au ministère.

Le mouvement débutera mercredi à 18h30 et prendra fin jeudi à 8h30. Aucune incidence sur la continuité des soins ne devrait se faire sentir, les praticiens pouvant être assignés par les directeurs d'hôpitaux, 48 heures avant, pour assurer l'accueil des patients.

Plan "Hôpital 2007"

Depuis le lancement du plan "Hôpital 2007" par l'ancien ministre de la Santé Jean-François Mattei, les hôpitaux sont en pleine réorganisation de leur gestion, avec notamment le changement du mode de financement avec l'introduction de la tarification à l'activité, et le regroupement des services en "pôles"

« Les médecins hospitaliers font grève aujourd'hui »

Le Parisien, L'Humanité, La Croix, Le Monde

C'est ce que constate Le Parisien.

Le journal remarque dans un article que « *la grève des médecins et des urgentistes s'annonce très suivie aujourd'hui dans les hôpitaux publics* ».

« *Ils dénoncent le projet du gouvernement selon lequel leur nomination dépendrait désormais des directeurs d'établissement* », rappelle le quotidien.

Le Parisien parle de « *journée mouvementée en perspective* », notant que « *les 4 syndicats de médecins hospitaliers qui ont appelé à la grève affirment que «selon les établissements, 50 à 100 %» du personnel devraient suivre le mouvement* ».

Le journal observe que « *le ministère se veut rassurant* », et cite Jean Castex, directeur des hôpitaux au ministère de la Santé, qui déclare que « *les médecins seront toujours nommés par le ministre. Ce qui change, c'est qu'ils seront affectés localement par les autorités de l'hôpital* ».

Le Parisien indique cependant que « *les syndicats préviennent que d'autres journées d'actions sont à l'étude* ».

L'Humanité relève également que « *les praticiens hospitaliers dénoncent une réforme qui menace leur statut et s'inscrit dans la transformation de l'hôpital en entreprise* ».

Le quotidien retient que « *les praticiens hospitaliers refusent d'être mis en «situation de dépendance morale par rapport à la direction locale»* », selon Pierre Faraggi, président de la Confédération des praticiens des hôpitaux.

La Croix précise de son côté que « *les médecins pouvant être assignés, cette grève ne devrait pas avoir de conséquences sur les soins* ».

Revue de presse rédigée par [Laurent Frichet](#)

NOUVELOBS.COM | 11.05.06 | 09:04

Grève ce jeudi des médecins hospitaliers

Ils dénoncent une "remise en cause" de leur statut et le manque de moyens pour exercer leur profession.

Nouvelle poussée de fièvre à l'hôpital public. Les praticiens hospitaliers sont appelés à cesser le travail jeudi 11 mai par plusieurs de leurs syndicats afin de dénoncer une "remise en cause" de leur statut et le manque de moyens pour exercer leur profession.

Ce mouvement a lieu alors que la Cour des Comptes rend public jeudi matin un rapport accablant concernant la gestion des personnels des hôpitaux publics, tant en matière de statuts, de répartition dans les établissements, de rémunération ou encore de temps de travail.

L'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH), l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF) ou encore la fédération CGT de la Santé sont à l'origine de cet appel à la grève qui ne devrait toutefois pas perturber significativement les services, en raison des possibilités de réquisition par les préfets. L'AMUF laisse toutefois planer la menace d'un mouvement sur un plus long terme, soulignant dans un communiqué qu'il s'agit d'une grève de 24 heures, mais "reconductible en fonction des assemblées générales qui se dérouleront le 11 mai".

Menace

L'Intersyndicat national des internes des hôpitaux (ISNIH) soutient ce mouvement et se réserve également "la possibilité d'engager une action contestataire plus forte dans les semaines à venir si une solution n'est pas apportée".

Le Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France (SYNGOF) annonce lui aussi sa participation et dénonce dans un communiqué diffusé mercredi une réforme obéissant à "une logique essentiellement comptable".

"Nous avons un statut de praticien hospitalier dont les acquis et leur évolution ont été systématiquement négociés durant ces vingt dernières années. Pour la première fois, nous sommes face à un gouvernement qui annonce une réforme sans négociations et avec une parodie de concertation en présence de syndicats minoritaires", a expliqué à l'Associated Press le Dr Rachel Bocher, présidente de l'INPH.

"Voilà pour la forme", a-t-elle ajouté. "Sur le fond, actuellement c'est le ministre qui nomme les praticiens dans les hôpitaux, avec un réel contrôle de critères éthiques et une régulation nationale des postes. La réforme renverrait ces nominations à l'administration locale, avec le risque d'être soumis à des potentats locaux et à des impératifs uniquement budgétaires en fonction des situations dans chaque région ou département".

Protocole d'avril 2005

De son côté, l'AMUF, présidée par le Dr Patrick Pelloux -coutumier des coups de gueule et qui avait tiré le signal d'alarme lors de la canicule de l'été 2003- ajoute à cette revendication son "inquiétude" et son "mécontentement face à la dégradation des conditions de travail".

L'AMUF dénonce également dans un communiqué la "non observance de la part du gouvernement du protocole signé au cours du dernier conflit d'avril 2005".

L'association du Dr Pelloux s'était en effet lancée dans une grève reconductible en avril 2005, mouvement qui avait été suspendu le 20 avril après que le gouvernement eut octroyé une rallonge de 15 millions d'euros aux urgences.

"Je vous jure que personne n'est capable de dire où est allé cet argent", a affirmé le Dr Pelloux mercredi à l'AP. "Des concertations sur les fermetures de lits ou encore les dysfonctionnements des services étaient aussi prévues, mais tout ça n'a jamais eu lieu", a-t-il accusé.

"Dans la droite ligne du plan Hôpital 2007", affirme Patrick Pelloux, "le gouvernement, très dogmatique, ne veut voir qu'une chose: la disparition de l'hôpital public et l'avènement de l'hôpital entreprise". (AP)

La Tribune 10 05 2006

L'hôpital en grève demain

L'accueil à l'hôpital [risque](#) d'être fortement perturbé demain, les médecins hospitaliers étant appelés à la grève par plusieurs organisations professionnelles : l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) et la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH), soutenus par l'Intersyndicat national des internes, et par l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf). L'objectif du conflit est de contrer la réforme du statut de praticien hospitalier (PH) concoctée par le ministère de la Santé et inscrite dans le plan hôpital 2007.

Perte d'indépendance. Pour décentraliser et simplifier les affectations des médecins dans les hôpitaux, le ministère a opté pour le schéma suivant : la nomination du praticien hospitalier reste une décision prise au niveau national, mais l'affectation au sein d'un pôle interviendra à l'avenir à l'échelon local. Concrètement, le médecin déjà nommé dans l'établissement sera affecté dans un pôle, sur proposition du responsable de pôle et du président de la commission médicale d'établissement. Si tous les protagonistes tombent d'accord, l'affectation locale sera enregistrée par un centre national de gestion (CNG), nouvellement créé. En cas d'avis divergents, l'affectation sera prononcée par un arrêté du ministre, après avis de la Commission statutaire nationale.

"L'affectation locale des futurs collègues, nommés en fonction d'enjeux locaux, voire de critères de rentabilité, constitue une perte d'indépendance de notre exercice à bref délai", estime l'INPH.

"Dans ces conditions, un jeune praticien choisira-t-il l'hôpital public ?" s'inquiète la présidente de l'organisation, le docteur Rachel Bocher. Pour cette dernière, ce système "de cooptation" posera également "un problème de répartition des médecins hospitaliers sur le territoire". L'INPH souhaite encore une réflexion sur la revalorisation des astreintes et l'ouverture de négociations sur les retraites. De son côté, Patrick Pelloux, président de l'Amuf, ajoute aux doléances son inquiétude sur la dégradation des conditions de travail.

Les organisations mobilisées contre la réforme du statut de PH dénoncent également le manque de concertation et regrettent que le ministère n'ait recherché "que le concours d'organisations minoritaires".

Véronique Chocron

LES PH SERONT EN GREVE DEMAIN



Bras de fer entre Xavier Bertrand et les praticiens hospitaliers

Pour faire reculer le gouvernement et s'opposer à la réforme, jugée parachutée, de leur mode de nomination, les médecins de l'hôpital public travailleront demain sur réquisition. La CPH et l'Inph organisent conjointement cette grève.

LA TENSION MONTE d'un nouveau cran entre le ministre de la Santé et deux importants intersyndicats de praticiens hospitaliers : pour défendre l'indépendance de la profession, la CPH (Confédération des praticiens des hôpitaux) et l'Inph (Intersyndicat national des praticiens hospitaliers) appellent à la grève demain ; considérant au contraire que les mesures que prépare Xavier Bertrand «*vont dans le bon sens*», deux autres organisations, la CMH (Coordination médicale hospitalière) et le Snam-HP (Syndicat national des médecins des hôpitaux) ne participeront pas au mouvement.

La grève commence ce soir à 18 h 30 et se terminera vendredi à 8 h 30. Ceux d'entre les PH qui la rejoindront – et à elles deux, la CPH et l'Inph rassemblent aussi bien des anesthésistes que des psychiatres, des biologistes, des obstétriciens... ou encore les urgentistes de l'Amuf (Association des médecins urgentistes de France) – ne travailleront que sur réquisition ; des assemblées générales seront organisées dans les hôpitaux ; des délégations se rendront dans les ARH (agences régionales de l'hospitalisation) ; la presse locale sera alertée. Demain à midi, une minute de silence sera observée dans tous les hôpitaux «*en hommage au statut des PH*». La suite – grève du codage dans toutes les spécialités dès le 12 mai, grève du zèle en psychiatrie avec multiplication des bilans de santé... – est déjà prévue au cas où une seule journée de mobilisation ne suffirait pas à faire plier le ministre de la Santé.

Dans la ligne de mire des PH mécontents : d'abord la réforme de leur statut et en particulier les dispositions révisant leurs modes de nomination et d'affectation (« le Quotidien » des 6 et 20 avril). Pour les deux syndicats sur le pied de guerre, il n'est pas question que la procédure d'affectation des PH soit locale. «*Cela aboutira à la précarisation du statut et à la perte de l'indépendance professionnelle au détriment de l'attractivité des carrières et de l'organisation des soins pour le service public*», insiste le président de la CPH, Pierre Faraggi. Son syndicat et l'Inph réclament également la poursuite des négociations sur la retraite (Ircantec) des PH, le statut des temps partiels et les astreintes – ils sont rejoints ici par la CMH et le Snam, qui estiment

que «le combat syndical n'est pas terminé» sur ces dossiers, qu'il est indispensable de régler si l'on veut «restaurer la confiance des praticiens hospitaliers en poste et donner envie aux jeunes générations d'intégrer l'hôpital public».

Négociation par e-mails. Par ailleurs, la méthode employée par le ministère de la Santé pour faire avancer les textes réformant le statut des PH continue de hérisser les principaux intéressés. Il s'agit «d'une parodie de concertation», déclare sans ambages le Dr Rachel Bocher, présidente de l'Inph. «On négocie avec nous par mails ou par SMS, en nous envoyant des textes où deux mots et une virgule ont été changés! Pour moi, et je l'ai écrit à Xavier Bertrand, les projets que l'on nous soumet sont une agression caractérisée –et gratuite. Un gouvernement qui méprise à ce point les syndicats obtient une réponse inévitable: la grève.» Le Dr Faraggi renchérit : «Depuis que les préavis de grève sont déposés, nous n'avons aucune nouvelle du ministère. Nous sommes face à un déficit de dialogue social sidérant. Les pouvoirs publics prennent des dispositions qu'ils font approuver par 20% de la profession, sans plus se préoccuper des 80% restants.»

Arrivés à ce point de non-retour dans l'absence de dialogue, l'Inph et la CPH considèrent aussi que la grève de demain peut être un moyen de «renouer le contact» avec le ministère. Lequel ministère fait le dos rond en attendant que passe l'orage. Mais, inquiète de voir l'hôpital s'agiter, l'UMP agirait en sous-main. Décidément pompier de dernier recours, le Dr Bernard Accoyer (président du groupe UMP à l'Assemblée nationale) serait une nouvelle fois envoyé au front, comme dans la crise du CPE, pour tenter de calmer les ardeurs des PH en colère. > KARINE PIGANEAU

Les révisions statutaires programmées

Les révisions statutaires à l'étude au ministère de la Santé découlent du « relevé de décisions » signé il y a un an par deux syndicats (la CMH et le Snam-HP) et le ministre de l'époque, Philippe Douste-Blazy. Elles concernent, pour l'instant, le mode de recrutement des PH (nomination sur un poste par le ministre, affectation locale sur un pôle sur proposition conjointe du responsable de pôle et du président de la CME), la composition de la commission statutaire nationale, celle des commissions régionales paritaires et définition des missions de chacune, la modification du concours national de PH, l'introduction d'une part variable dans le salaire des PH.

Le Quotidien du Médecin du : 10/05/2006

ACTUALITES NEWS ENVIRONNEMENT

Les praticiens hospitaliers seront en grève le jeudi 11 mai. Les praticiens hospitaliers sont appelés à cesser le travail jeudi par plusieurs de leurs syndicats en vue de dénoncer une « remise en cause » de leur statut et le manque de moyens pour exercer leur profession.

L'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH), l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF) ou encore la fédération CGT de la Santé sont à l'origine de cet appel à la grève qui ne devrait pas trop perturber les services avec les possibilités de réquisition par les préfets. L'AMUF menace d'un mouvement sur un plus long terme, soulignant dans un communiqué qu'il s'agit d'une grève de 24 heures, mais « reconductible en fonction des assemblées générales qui se dérouleront le 11 mai. » « Il s'agit d'une grève des soins de 24 heures, comprenant les gardes et astreintes et qui sera suivie d'actions à plus long terme. Le maintien des soins urgents et de nécessité sera assuré par les procédures de réquisition qui seront déclenchées, » d'après le communiqué de la Confédération des praticiens des Hôpitaux (CPH).

L'Intersyndicat national des internes des hôpitaux (ISNIH) soutient ce mouvement et se réserve également « la possibilité d'engager une action contestataire plus forte dans les semaines à venir si une solution n'est pas apportée. »



L'hôpital et les praticiens en grève demain

Selon un communiqué de presse commun entre la Confédération des praticiens des Hôpitaux (CPH) et l'Intersyndicat national des internes des hôpitaux (ISNIH), « dans l'avant-projet de décret statutaire, l'affectation locale des praticiens hospitaliers (PH) est maintenue ! Le ministre persiste dans l'erreur ! Les pouvoirs publics ont choisi de ne pas tenir compte de l'avertissement lancé par nos organisations le 6 avril et de la mobilisation des praticiens pour refuser l'affectation locale. La lecture de l'avant-projet de décret réformant le statut de PH confirme la volonté du ministre de passer en force le principe de l'affectation locale des praticiens, une affectation qui sera objectivement confiée aux directeurs (il faut bien que quelqu'un affecte !). Et devant l'impopularité de cette mesure, elle est escamotée, en la cachant derrière l'alibi d'une proposition médicale effectuée par le chef de pôle et le président de CME, sans la formuler explicitement dans le texte ! Un tel niveau de duplicité et de manipulation est tout à fait scandaleux ! Rien de tel pour rétablir la confiance et la "responsabilisation" ! Quel triste exemple de dialogue social et quelle inquiétude pour tous les textes à venir s'ils s'évertuent ainsi sciemment à masquer la réalité ! La provocation continue. La leçon du CPE n'a servi à rien ! Nous refusons ce maquillage malhonnête et le découpage technocratique de nos nominations. Nous continuons à exiger pour tous les praticiens une nomination ministérielle qui soit en même temps une affectation pérenne sur un poste dans un service ou dans un pôle. »

« Nous avons un statut de praticien hospitalier dont les acquis et leur évolution ont été systématiquement négociés durant ces vingt dernières années. Pour la première fois, nous sommes face à un gouvernement qui annonce une réforme sans négociations et avec une parodie de concertation en présence de syndicats minoritaires », a expliqué à l'Associated Press le Dr Rachel Bocher, présidente de l'INPH. Elle précise dans un communiqué que « Accepter de discuter cet avant-projet de réforme du statut de PH, c'est valider le

démantèlement du statut de PH. Pour l'INPH le refus de toute discussion dans ce contexte est donc catégorique. Il est encore possible d'inverser le calendrier : avec en premier lieu la réouverture d'urgence des dossiers pour lesquelles les négociations avaient été débutées : retraite, revalorisation des astreintes, et corrections immédiates des inégalités touchant les temps partiels. Ce n'est qu'ensuite que pourront débiter les négociations autour des modifications du statut des PH pour le faire évoluer parallèlement aux missions qui lui sont confiées dans le cadre de l'Hôpital Public. »

Ce mouvement aura lieu au moment où la Cour des Comptes devrait rendre public un rapport accablant sur la gestion des personnels des hôpitaux publics, tant en matière de statuts, de répartition dans les établissements, de rémunération et de temps de travail.

Mediscoop

« L'hôpital en grève jeudi »

Le Parisien, Le Figaro économie, L'Humanité

Le Parisien rappelle dans un article que ce jeudi, « 2 organisations de médecins appellent à la grève. Vendredi, ce sera le tour des infirmières. Tous protestent contre une réforme de leur statut et une pénurie de moyens ».

Le journal revient sur le projet gouvernemental de réforme du statut des médecins hospitaliers, qui « prévoit notamment la révision de la procédure de nomination des praticiens hospitaliers », qui « sera du ressort des directeurs d'établissement ».

Le Parisien note que « si les syndicats sont d'accord avec le ministre de la Santé pour dire que la procédure actuelle est lourde, [...] ils s'opposent à ce texte qui rendrait leur statut précaire et détournerait les jeunes vers le privé ».

Le quotidien interroge en outre Patrick Pelloux, président de l'Amuhf, qui estime que « la dégradation des conditions de travail s'amplifie ».

Le Figaro économie fait de son côté un « voyage au coeur de l'hôpital public ».

Le journal publie une enquête à l'hôpital de Beaujon (Hauts-de-Seine), où « le temps d'attente aux urgences a été divisé par 2 sans moyens supplémentaires mais avec une meilleure organisation ».

Le Figaro économie interroge de plus Rose-Marie Van Lerberghe, directrice générale de l'AP-HP, qui déclare notamment que « les objectifs d'économies doivent être ambitieux mais atteignables, sinon tout le monde baisse les bras ».

« L'hôpital ne changera pas en claquant des doigts », ajoute Mme Van Lerberghe.

Grève jeudi de médecins hospitaliers pour dénoncer la réforme de leur statut PARIS, 9 mai 2006 (AFP)

Deux organisations de praticiens hospitaliers appellent à la grève jeudi pour dénoncer la réforme de leur statut, y voyant une menace pour leur indépendance au profit de logiques gestionnaires.

Ce mouvement, qui révèle un nouveau malaise à l'hôpital, ne devrait avoir aucune incidence sur la continuité des soins, les médecins hospitaliers pouvant être assignés par les directeurs d'hôpitaux, 48 heures avant, pour assurer l'accueil des patients.

Le mouvement, qui concerne aussi les gardes et astreintes, débutera mercredi à 18h30 et prendra fin jeudi à 08h30, ont indiqué la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) et l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH), qui appellent à cette journée d'action et estiment représenter les trois quarts des quelque 33.000 médecins hospitaliers à temps plein.

Les médecins hospitaliers des fédérations Santé de la CGT et de FO s'associent au mouvement.

Tous dénoncent un projet ministériel, selon eux "inacceptable", qui prévoit in fine l'affectation locale des médecins hospitaliers par des directions administratives.

Actuellement, nominations et affectations sont soumises aux Commissions médicales d'établissement et aux Conseils d'administration des hôpitaux avant d'être validées par le ministère de la Santé.

Deux autres intersyndicats, la CMH et la Snam-HP, qui avaient participé à une journée de mobilisation avec l'INPH et la CPH pour protester contre ce projet, n'appellent pas à la grève, estimant avoir obtenu satisfaction lors d'une réunion en avril avec la Direction des hôpitaux au ministère.

"Cette affectation locale instaure une sujétion et une dépendance morale du praticien vis-à-vis de celui qui l'affecte et particulièrement le responsable administratif: c'est la perte de l'indépendance professionnelle, du libre arbitre pour l'exercice de notre métier", écrivent l'INPH et le CPH dans un communiqué commun diffusé sur leurs sites internet.

"Dans un contexte général de maîtrise des dépenses de santé, où la dépense de l'hôpital public est toujours considérée comme exagérée", il s'agit "insidieusement" d'un "assujettissement du soin aux logiques gestionnaires", estiment-ils.

"La contrainte financière va peser sur la façon de soigner à l'hôpital", met en garde M. Faraggi.

L'Association des urgentistes hospitaliers (Amuhf) du Dr Patrick Pelloux, qui appartient à la CPH, protestera également contre la pénurie de moyens et les fermetures de lits l'été.

Mi-avril, la Fédération hospitalière de France (FHF, qui représente la quasi totalité des hôpitaux publics) avait tiré la sonnette d'alarme, estimant qu'il allait manquer aux établissements publics 1,5 milliard d'euros en 2006 "pour assurer l'ensemble de leurs missions".

Depuis le lancement du plan "Hôpital 2007" par l'ancien ministre Jean-François Mattei, les hôpitaux sont en pleine réorganisation de leur gestion: changement du mode de financement avec l'introduction progressive de la tarification à l'activité, et regroupement des services en "pôles".

La directrice générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), Rose-Marie van Lerberghe, plaide, dans un entretien au Figaro mardi, pour prendre "le temps nécessaire au changement et (...) à son accompagnement", rappelant que les réformes visent le "bénéfice du patient et du personnel".

L'hôpital a aussi été dans la tourmente en avril, avec la publication d'un rapport préconisant la fermeture de 113 blocs opératoires régionaux.



<http://www.jim.fr>

Article du 09 mai 2006 par A. Haroche

Affectation locale des PH : détermination sans faille à la veille de la grève

Paris, le mardi 9 mai 2006 – Les traces de la crise du CPE seront sans doute longtemps visibles au cœur de divers conflits sociaux. La Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) et l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INHP) nous en apportent les premiers signes. A la veille d'une nouvelle grève des praticiens hospitaliers, le 11 mai, les deux organisations n'ont en effet de cesse de fustiger l'absence de négociations entre le ministère de la Santé et les syndicats représentatifs des PH autour de la question de leur affectation locale. Ainsi, dans un communiqué du 2 mai, la CPH et l'INHP se désolent : « Quel triste exemple de dialogue social et quelle inquiétude pour tous les textes à venir s'ils masquent sciemment la réalité ! La provocation continue. La leçon du CPE n'a servi à rien ».

La provocation est tout à fait apparente, pour les deux syndicats, dans la dernière mouture d'un avant projet de décret réformant le statut de PH. « L'affectation locale est toujours là et, même précédée de l'avis du chef de pôle et du président de CME (est-ce un progrès ?), elle sera bien évidemment le fait du directeur de l'hôpital » remarquent les deux syndicats. Le danger principal d'une affectation locale des PH décidée par le directeur de l'hôpital, quand les organisations exigent une nomination ministérielle qui tienne lieu d'affectation pérenne, est celui d'une « perte d'indépendance professionnelle ». « L'affectation locale suppose la possibilité d'une désaffectation et prévoit une position de mise en recherche d'affectation : c'est la fin d'un statut pérenne et l'apparition de la précarité pour le praticien hospitalier dont la carrière va être gérée par un nouveau petit patronat médico-administratif local », expliquent sans ambages le CPH et l'INHP. Aussi, après plusieurs journées d'actions, les deux syndicats appellent jeudi à une nouvelle journée de grève des soins de 24 heures, comprenant les gardes et astreintes, qui sera suivie d'actions à plus long terme. L'ouverture de véritables négociations sur le statut des PH, mais également sur leurs retraites et la « normalisation » des temps partiels est exigée par les deux syndicats aujourd'hui majoritaires. © Copyright 2005 <http://www.jim.fr>

A.H.



<http://www.egora.fr>

Jeudi 4 Mai 2006

Les praticiens hospitaliers en grève le 11 mai

Sandra Boutin

La menace durait depuis plusieurs semaines. Le ministère de la Santé n'a pas voulu entendre le message des deux syndicats de PH majoritaires – l'Inph et la CPH – qui représentent 80 % de la profession, lesquels décident en conséquence de passer à l'action. Jeudi prochain, l'écrasante majorité des praticiens hospitaliers sera gréviste, promettent Pierre Faraggi et Rachel Bocher, respectivement présidents de la CPH et de l'Inph. Leurs troupes sont motivées, assurent Bruno Devergie, président du SPHP (syndicat des praticiens des hôpitaux publics), Didier Réa, président du SNPHAR (syndicat national des PH anesthésistes-réanimateurs), Patrick Pelloux, président de l'Amuf (association des médecins urgentistes de France) et Geneviève Glikmanas, représentante des PH à temps partiel. Le syndicat des médecins hospitaliers –Force ouvrière (SNMH-FO) et la CGT-santé ont en outre annoncé qu'ils se joindraient à la journée de mobilisation. Le motif de cette levée de boucliers : la défense du statut des PH, menacé selon eux de démantèlement par un décret en préparation visant à modifier la méthode de nomination et d'affectation des praticiens.

Dans la foulée, les syndicalistes dénoncent le centre national de gestion (CNG) qui doit être créé dans le cadre de cette réforme et constitue « l'arme de guerre du gouvernement pour licencier du PH », selon le Dr. Pelloux. Et d'expliquer que les PH mis à l'écart de l'hôpital pour une raison X ou Y se verront, après deux ans de non-activité décidée par le CNG, proposer des postes ici ou là. Qu'ils refusent ces propositions et on les écartera définitivement du service public. Une bonne manière de pousser les médecins à aller travailler dans le privé, craignent les syndicalistes. « C'est une réforme mortifère. C'est aussi, d'un revers de manche, balayer notre organisation médicale, nos services », résume le Dr. Devergie. Et Didier Réa de conclure : « habituellement, quand on dépose un préavis de grève, des discussions s'ouvrent avec le ministère. Aujourd'hui, on n'a aucune nouvelle. On en déduit que nos interlocuteurs sont prêts à l'épreuve de force. Nous aussi ».



<http://www.apmnews.com/>

L'INPH et la CPH confirment leur appel à la grève pour le 11 mai

PARIS, 4 mai (APM) - L'intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) et la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) confirment leur appel à la grève pour jeudi 11 mai contre le projet de statut des praticiens hospitaliers (PH) et attendent une forte mobilisation, ont indiqué jeudi leurs présidents lors d'une conférence de presse.

Alors qu'ils avaient mis en garde contre un mouvement de grève depuis le 6 avril (cf dépêche APM CBJD6002), les deux intersyndicats déclarent n'avoir obtenu aucune réaction du ministère de la santé.

Les préavis de grève sont en train d'être déposés.

Un avant-projet de décret statutaire a été soumis à la concertation depuis quelques jours. Il reprend les propositions de Xavier Bertrand, actées par le comité de suivi du relevé de décisions du 31 mars, comprenant la Coordination médicale hospitalière (CMH), le Snam-HP et l'UCCSF.

"Le texte proposé est une régression sans précédent" et correspond à un "acte d'agression caractérisée gratuite", déplore la présidente de l'INPH, Rachel Bocher.

"L'affectation locale est bien confirmée et la pseudo caution médicale n'est qu'un chiffon rouge agité, mais nous ne voulons pas de ce chiffon rouge", a-t-elle ajouté.

Selon le président de la CPH, Pierre Faraggi, le projet du ministère allongera les modalités de nomination et retardera donc l'arrivée des praticiens sur les postes.

L'INPH et la CPH demandent que la nomination et l'affectation soient effectuées en même temps et non "dissociées artificiellement".

Les syndicats critiquent par ailleurs le manque de transparence sur les critères d'attribution de la part variable de la rémunération.

Ils considèrent que les dispositions du décret sur le fonctionnement du futur centre national de gestion (CNG) défavorisent les PH. Pour Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf), cette nouvelle structure, le CNG s'apparente à une agence nationale pour l'emploi (ANPE) des praticiens.

La position de "recherche d'affectation" est qualifiée d'"antichambre de licenciement" par Didier Réa, président du syndicat national des praticiens hospitalier anesthésistes-réanimateurs (SNPHAR).

Les intersyndicats réclament également la reprise des négociations sur la retraite complémentaire des praticiens hospitaliers, l'Ircantec, annoncée pour la première quinzaine d'avril par le ministère de la santé.

Ils demandent également des corrections urgentes sur le statut des praticiens à temps partiel. Une représentante des temps partiels à l'INPH, Geneviève Glikmanas, a déclaré que les praticiens à temps partiel s'associeront fortement à la grève, même si leur statut se distingue actuellement de celui des temps plein.

La journée de grève du 11 mai sera le début d'actions à plus long terme si aucune modification n'est apportée au projet de statut, ont assurés tous les représentants syndicaux présents à la conférence de presse.

Les syndicats prévoient une minute de silence jeudi 11 mai à midi pour marquer la fin du statut des PH.

L'Union fédérale des médecins, ingénieurs, cadres et techniciens (Ufmict) CGT a également appelé les praticiens à la grève le 11 mai.

JIM

Affectation locale des PH : plusieurs syndicats majoritaires dénoncent une formulation « trompeuse »



<http://www.jim.fr>

Article du 27 avril 2006 par A. Haroche

Paris, le jeudi 27 avril 2006 – Depuis plusieurs semaines, les praticiens hospitaliers se mobilisent contre un projet du ministère de la santé qui pourrait notamment offrir aux directeurs des hôpitaux le pouvoir de choisir les affectations locales de ces médecins. Le 13 avril dernier, plusieurs syndicats rencontraient ainsi de nouveau le ministre de la Santé autour de ce dossier, objet des plus vives inquiétudes. Semblant résumer les discussions qui avaient eu lieu autour de ce point, le ministère de la Santé publia un communiqué où il était annoncé : « Le praticien déjà nommé dans l'établissement sera affecté dans un pôle, sur proposition du responsable de pôle et du président de la commission médicale d'établissement. L'affectation locale sera enregistrée par le Comité national de gestion (CNG) lorsqu'il y a accord local. En cas d'avis divergents, l'affectation sera prononcée par arrêté du ministre chargé de la santé après avis de la commission statutaire nationale ».

Cette position a semblé satisfaisante à deux syndicats, et non, comme nous l'avions annoncé trop rapidement, à l'ensemble des organisations. Dans un communiqué daté du 14 avril, la Coordination médicale hospitalière (CMH) et le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM) qualifiaient en effet cette avancée de « victoire syndicale », mais appelaient cependant au maintien de la « vigilance », notamment en ce qui concerne « la mise en œuvre paritaire du Centre national de gestion et le respect des calendriers ». Ce sentiment de victoire est cependant loin d'être partagé par l'ensemble des syndicats. Dans un communiqué publié le 20 avril, la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) et l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) qui représentent 77 % des praticiens hospitaliers mettent en effet en garde : « Si quelques uns crient victoire, c'est qu'ils sont dans l'erreur ».

Pour la CPH et l'INPH, les nouvelles propositions du ministre ne sont qu'un trompe l'œil. La CPH nous indique en effet par mail, évoquant un avant projet de décret qui lui aurait été communiqué hier : « Celui-ci maintient une procédure d'affectation locale par décision administrative, même si le texte est rédigé actuellement de façon trompeuse sans désigner explicitement la personne du Directeur. L'adjonction de l'avis du Président de la CME et du chef de pôle ne change rien à l'affaire puisque nous demeurons opposés à toute forme d'affectation locale, qu'elle soit administrative, médicale ou médico-administrative ». Aussi, la CPH et l'INPH, rejoints dans leur mot d'ordre par le Syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs non universitaires (SMARNU) et le Syndicat national des praticiens hospitaliers de centre hospitalo-universitaire (SNPH-CHU), ont-ils lancé un appel pour une grève de 24 heures le 11 mai prochain, qui devrait être suivie « d'actions à plus long terme ».

Outre le refus de « toute procédure d'affectation locale », comme le rappellent la CPH et l'INPH dans un communiqué du 20 avril, les deux syndicats défendent plusieurs revendications qui concernent notamment « l'ouverture (...) de négociations pour une valorisation des retraites des praticiens » ou encore « l'urgente correction des inégalités de carrière des temps partiels ». © Copyright 2005 <http://www.jim.fr>

A. HAROCHE

Le Quotidien du médecin

L'affectation locale des praticiens hospitaliers

Bertrand s'en tire par une pirouette



**LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN**

<http://www.quotimed.com/>

Article du 20-Avr-2006 par Karine PIGANEAU

Le ministre de la Santé arrête finalement une procédure d'affectation des PH dans laquelle l'intervention des directeurs d'hôpital est gommée. « Artifice », disent les uns, tandis que les autres crient « victoire » (1).

FACE À DES organisations syndicales unanimement remontées contre son projet de confier l'affectation des praticiens hospitaliers (PH) aux directeurs d'établissement (« le Quotidien » du 10 avril), le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, fait, dans les termes à tout le moins, un pas en arrière.

A l'occasion d'un comité de suivi de l'accord statutaire du 31 mars 2005, il vient en effet de soumettre aux syndicats participants – la CMH (Coordination médicale hospitalière), le Snam-HP (Syndicat national des médecins des hôpitaux publics) et l'Uccmsf (Union collégiale des chirurgiens et médecins spécialistes français) – un texte dans lequel les directeurs passent à la trappe. «*Le praticien (...) sera affecté dans un pôle sur proposition du responsable de pôle et du président de la commission médicale d'établissement. L'affectation locale sera enregistrée par le Centre national de gestion lorsqu'il y a accord local. En cas d'avis divergents, l'affectation sera prononcée par arrêté du ministre chargé de la Santé après avis de la commission statutaire nationale*», indique, précisément, le ministère dans un communiqué. Pour la CMH et le Snam, qui adhèrent à cette proposition, cela ne fait pas un pli : «*Les directions administratives locales n'interviennent à aucun moment. C'était la condition pour respecter l'indispensable indépendance professionnelle et éviter un inutile conflit.*» Il s'agit donc d'une «*victoire syndicale*», d'un «*amendement essentiel*», selon les termes du Dr François Aubart, président de la CMH, même si la «*vigilance*» reste de mise lors de l'entrée en vigueur de ce dispositif.

Pour d'autres – et l'union syndicale constituée il y a quinze jours vole ainsi en éclats –, rien n'a changé. L'Inph (Intersyndicat national des praticiens hospitaliers) et la CPH (Confédération des praticiens des hôpitaux), de toute façon hostiles à une déconcentration des modalités d'affectation des PH propre à créer des «*potentats locaux*», ne décèlent aucun progrès dans la procédure arrêtée par Xavier Bertrand. Le Dr Rachel Bocher, présidente de l'Inph, attaque bille en tête : «*C'est une manière jésuite, hypocrite, de réécrire la version précédente. On essaie d'embrouiller les gens.*» Le président de la CPH, le Dr Pierre Faraggi, renchérit : «*Le directeur avance masqué mais il est toujours là.*» Où ? A l'étape précédant immédiatement l'intervention du centre national de gestion, estiment à la fois les détracteurs du projet et, à mots plus que couverts, certains directeurs d'hôpital qui se gardent bien d'ajouter ouvertement de l'huile sur le feu dans ce

dossier délicat. Pour ceux-là, le centre national de gestion sera cantonné à un rôle de «greffier» ou de «chambre d'enregistrement» de l'affectation des PH mais, juridiquement, ce ne peut être que le directeur, représentant légal de l'établissement, qui affecte localement les candidats à un poste. En tournant une petite fois sa langue dans sa bouche puis en faisant disparaître sur le papier la mention de la responsabilité des directeurs, qui ne serait plus qu'implicite, le ministre aurait donc trouvé une astuce permettant de rallier le plus d'acteurs hospitaliers possible à ses plans. Qui a tort, qui a raison ? Difficile de trancher tant que ne sont pas parus les textes statutaires encadrant la nouvelle procédure. Mais l'Inph et la CPH ne les attendront pas pour organiser, le 11 mai, une journée de grève. L'occasion, expliquent les deux intersyndicats, de défendre « l'indépendance professionnelle » des PH mais aussi de dénoncer l'« autoritarisme » du gouvernement.

> KARINE PIGANEAU

Statut des praticiens hospitaliers: la CPH et l'INPH appellent à la grève le 11 mai



<http://www.apmnews.com/>

PARIS, 13 avril (APM) - La Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH) et l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) lancent un appel à la grève pour jeudi 11 mai afin de demander le retrait du projet d'affectation locale des praticiens hospitaliers (PH) par les directeurs d'établissement.

La CPH, l'INPH, la Coordination médicale hospitalière (CMH) et le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (Snam-HP) ont organisé le 6 avril une première journée d'action, sans grève, pour protester contre le projet du ministre de la santé sur l'affectation locale des PH.

La CPH et l'INPH ont décidé de muscler le mouvement et de lancer une première journée de grève jeudi 11 mai.

"Avec cette procédure synonyme de la remise en cause de l'indépendance professionnelle, tout semble fait pour décourager les jeunes praticiens de faire le choix de l'hôpital", déplorent les deux intersyndicats dans un communiqué diffusé jeudi.

"Si le retrait de ce projet d'affectation locale par les directions administratives n'était pas annoncé dans les jours prochains, nous serions à la veille d'un conflit sévère et durable", mettent-ils en garde.

Contactée par l'APM, la présidente de l'INPH, Rachel Bocher, a indiqué que ni le ministère de la santé ni le cabinet du Premier ministre ne répondent aux inquiétudes des praticiens. "Comme c'est toujours le silence radio, nous envisageons d'écrire au président de la République", a-t-elle déclaré.

Du côté du Snam-HP, la grève n'est pas encore d'actualité, a précisé à l'APM son président, Roland Rymer. Le président de la CMH n'a pas pu être contacté jeudi.

Le Snam-HP et la CMH ont participé mercredi soir avec l'Union collégiale des chirurgiens et spécialistes français (UCCSF) à une réunion du comité de suivi du relevé de décisions du 31 mars 2005. Ces organisations sont toutes trois signataires de ce relevé, rappelle-t-on.

Aucune information n'a filtré de cette réunion. Une nouvelle proposition sur l'affectation des PH pourrait être diffusée par le ministère avant le week-end, indique cependant un participant.

Le Monde -13.04.06 | 13h04

Le Monde.fr <http://www.lemonde.fr/>

Deux syndicats de médecins hospitaliers appellent à la grève le 11 mai

Deux syndicats de praticiens hospitaliers, le CPH et l'INPH, appellent médecins et pharmaciens hospitaliers à une journée de grève le 11 mai pour protester contre un projet gouvernemental de réforme de la procédure de nomination des médecins dans les hôpitaux publics.

Ces syndicats "dénoncent unanimement le maintien par le ministre de la Santé d'un projet inacceptable qui prévoit l'affectation locale des médecins et pharmaciens hospitaliers par des directions administratives", c'est-à-dire les seuls directeurs d'établissements, écrivent-ils dans un communiqué commun.

Actuellement, nominations et affectations sont soumises aux Commissions médicales d'établissement (CME) et aux Conseils d'administration des établissements avant d'être validées par le ministère de la Santé.

"Si le retrait de ce projet (...) n'était pas annoncé dans les jours prochains, nous serions à la veille d'un conflit sévère et durable", selon le CPH et l'INPH.

Ils estiment que ce projet "est synonyme de remise en cause de l'indépendance professionnelle" des praticiens.

"Nous appelons dès à présent l'ensemble des médecins et pharmaciens hospitaliers à une première journée de grève le 11 mai, journée qui sera le point de départ d'actions durables et unitaires", ajoutent-ils.

Les syndicats demandent également que s'ouvrent "de larges négociations (...) sur l'aménagement de leur retraite".

Les quatre syndicats de praticiens hospitaliers - CPH, INPH, CMH et Snam-HP- avaient organisé le 6 avril une journée de mobilisation (assemblées générales, distribution de tracts) sur le projet de nomination.

EGORA

Affectation des PH : place à la grève



<http://www.egora.fr>

Jeudi 13 Avril 2006

Sandra Boutin

La Confédération des praticiens hospitaliers (CPH) et l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (Inph) menacent d'entrer dans un « *conflit sévère et durable* » si le ministre de la Santé ne retire pas son projet de réforme de l'affectation des praticiens hospitaliers. Une journée de grève est d'ores et déjà fixée pour le 11 mai prochain. Cette journée pourrait être la première d'une longue série, journées auxquelles pourraient s'ajouter au quotidien des actions de type « *grève administrative sur le codage des actes* » par exemple, prévient Pierre Faraggi, président de la CPH.

Les deux syndicats considèrent que le projet de Xavier Bertrand de faire passer l'affectation des praticiens à l'intérieur des établissements par le directeur de l'établissement revient à instaurer un lien de subordination néfaste, conduisant à la perte d'indépendance des médecins. et de signaler que ce souhait ministériel « *est présenté de façon autoritaire comme une mise au pied des organisations syndicales et de la communauté médicale que l'on veut réduire à la seule approbation du fait accompli* ». L'Inph et la CH demandent le retrait de ce projet et, dans le même temps, l'ouverture de négociations sur l'aménagement du régime Ircantec.

La Coordination médicale hospitalière (CMH) et le Syndicat national des médecins de l'hospitalisation publique (Snam) ne se sont pour leur part associés à cet appel à la grève, alors que les quatre syndicats s'étaient réunis la semaine passée lors d'une journée d'actions communes visant à mobiliser les PH sur ces questions.